

Du 1er mai 2022 jusqu'au 29 avril 2023
Avantages sociaux-Travailleurs de lignes

CHAMBRE ET PENSION À LA SEMAINE (+ de 120 km)	
<u>Montant à la semaine de 5 jours</u>	765 \$
<u>Montant par jour additionnel de travail</u>	153 \$

Le kilométrage est calculé par Google Map à partir de l'adresse sur le certificat de compétence (voir article 24.13 2)	
<u>Kilomètres : + 60 km</u>	Était de 42,50 \$ = <u>devient 43,35 \$</u>
<u>Kilomètres : + de 85 km</u>	Était de 60,20 \$ = <u>devient 61,40 \$</u>

<u>Équipement de sécurité</u>	60 ¢
<u>Casque de sécurité, s'il y a lieu</u>	5 ¢

Habits ignifuges	1,25 \$ de l'heure travaillée
-------------------------	--------------------------------------

HARNAIS DE MONTEURS DE LIGNES	
<u>Harnais de monteurs de lignes, payable, si utilisé, pour un minimum de 20 heures par semaine</u>	1.00 \$

INDEMNITÉ DES REPAS	
<u>Repas</u>	20 \$

Utilisation du véhicule personnel	52 cents du kilo
--	-------------------------